

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-deux juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Tayeb **BARAS** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Salim **KOÇ** (procuration Claude **DAMBRINE**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Bernard **RIVAILLÉ**),
Danielle **JOUS** (procuration Maférima **DIAGNE**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Pierrette **DUPART**),
Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**).

Absent(e)s excusé(e)s :
Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

N° 2018/22.06/27

MEDIATHEQUE DU BOIS FLEURI - PILON 2018
DECLASSEMENT – VALIDATION

Madame Pierrette DUPART est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Stéphane PERES DIT PEREY, Adjoint délégué à la Ville culturelle et animée, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le pilon (ou désherbage) consiste à éliminer des ouvrages ou document dépassés et obsolètes de la Médiathèque.

Chaque année depuis 2013, les exemplaires pilonnés sont mis à la vente lors de la bouquinerie et la recettes de cette vente, versées au profit d'une association de la Ville, en 2018 : Aktuel Feeling.

Grâce au pilon annuel, les collections de la Médiathèque sont sans cesse actualisées, renouvelées et en adéquation avec les attentes du public.

La procédure consiste au déclassement des ouvrages sélectionnés.

Sortis du domaine public, les documents pilonnés, seront mis à la vente lors de la bouquinerie annuelle, ou encore détruits pour ce qui concerne les plus abîmés ou les plus anciens.

En 2018 :

* 1.457 livres et 380 revues du secteur Jeunesse,

* 3.355 livres et BD du secteur Adultes,

* 465 CD et 310 DVD du secteur Image et Son,

soit : 5.967 exemplaires.

La liste détaillée du pilon 2018 est consultable à la Médiathèque du Bois fleuri ou auprès de la Direction Générale des Services.

Avis favorable de la Commission Ville culturelle et animée du 3 mai 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 -N°2013/28.03/10- stipulant les modalités d'organisation du pilon de la Médiathèque du Bois fleuri ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2013 relatif à la constitution d'une régie au Pôle culturel et sportif du Bois fleuri (Médiathèque) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 -N° 2015/02.07/15.A- relative à la réactualisation de la régie de la Médiathèque du Bois Fleuri et notamment les tarifs des produits de la vente du pilon ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il est nécessaire pour la vitalité et l'actualisation des fonds de la Médiathèque de procéder annuellement à l'opération de pilon ;

DÉCIDE

Article unique :

d'autoriser le déclassement des documents figurant sur la liste du Pilon 2018.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 25 juin 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**